

Assemblée publique

District électoral des Carrefours

Conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (LQ 2024, chapitre 2), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 16 septembre 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2025-0957 concernant le projet d'autorisation impliquant l'immeuble formé du lot 6 651 772 du cadastre du Québec situé en bordure du boulevard Saint-Jean.
- 2 Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

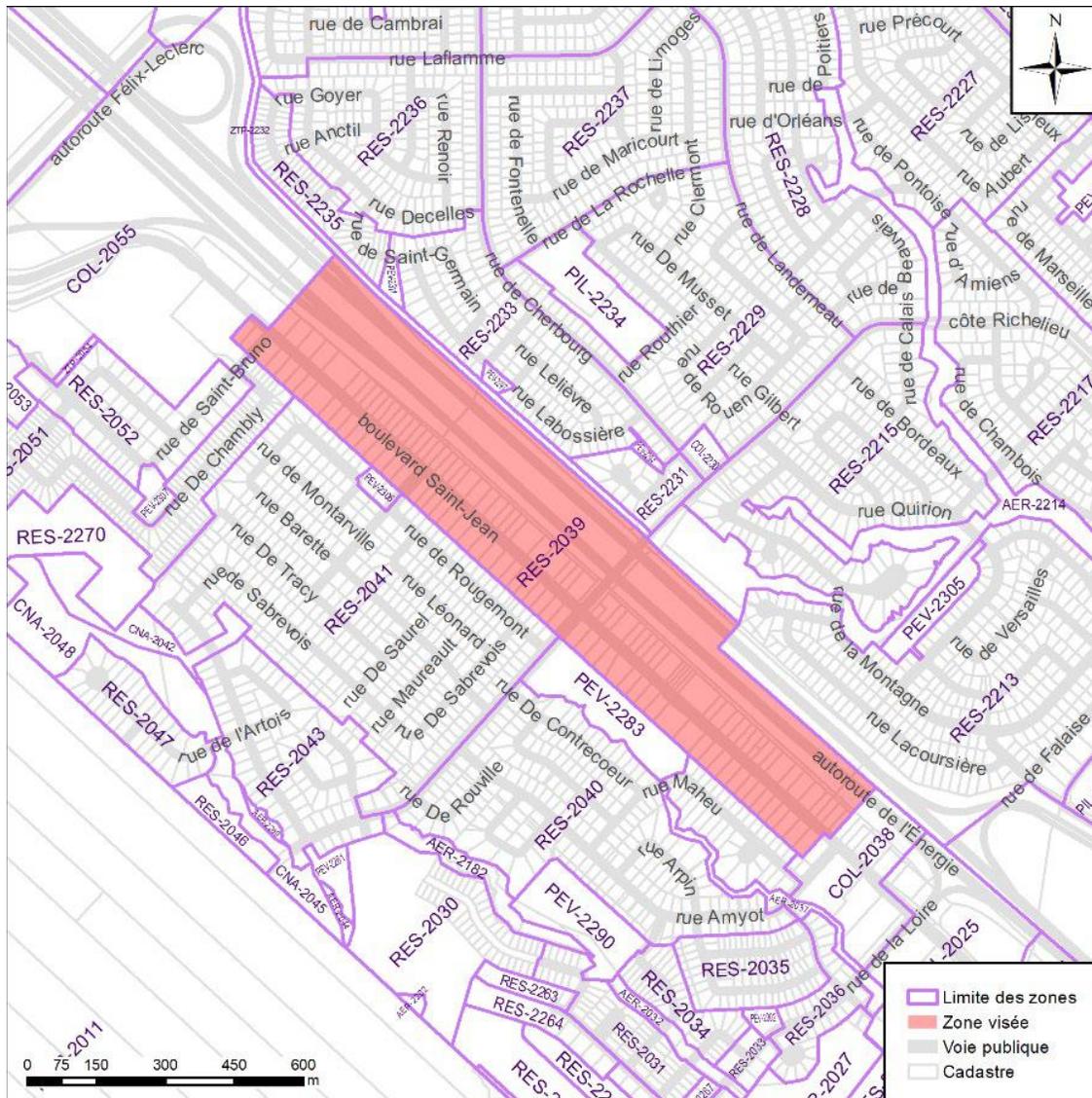
DISPOSITIFS DE LA RESOLUTION

Objets :

Autoriser la classe d'usage H3 – Habitation trifamiliale ainsi qu'une allée d'accès d'une largeur de 5,7 mètres.

Zone visée :

RES-2039



- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 18 novembre 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet d'habitation ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet d'habitation en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :
- Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6 On peut consulter la résolution n° C-2025-0957 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 22 septembre 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002